



Refus de prise en charge d'un accident de travail

Par h_ad, le 15/06/2008 à 23:46

Bonjour,

J'ai reçu une lettre de la part du CPAM où il me refuse la prise en charge de mon accident de travail. Je m'explique :

alors je suis étudiant stagiaire dans une grande entreprise, pendant mon stage j'ai participé à un tournoi de foot organisé par l'entreprise. pendant un match j'ai une entorse dans ma cheville droite. lors que je suis rentré au bureau j'ai consulté le médecin qui était sur place, qui a contacté à son tour la gestionnaire du personnel. celle-ci m'a donné une feuille d'accident du travail, avec cette feuille j'étais en urgence pour réaliser des radios acheter des médicaments et j'ai effectué plusieurs consultations d'un médecin pour un suivi. j'ai envoyé tous les documents à la CPAM dont je dépend. et là j'ai reçu une lettre de refus de prise en charge de cet accident de travail.

Puis que d'après elle j'étais pas en lieu de subordination de mon employeur pendant le moment de l'accident.

Je ne comprend pas :

- mon employeur à considérer que c'était un accident de travail. pourquoi elle le refuse?

Je pense que la je dois payer toute les prestations médicale que j'ai eue. ça me coûtera trop chère et moi je suis qu'un étudiant non boursier. sachant que si c'était pas considéré comme accident de travail j'aurais engagé tous ces frais (puisque c'était un suivi avec un médecin de travail).

la il me dise que je peux contester la décision mais je sais pas quoi leur dire, sur quelle argument je me base.

franchement je ne sais pas.

Merci pour vos conseils.

cordialement